

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

LUNDI	8h30 - 12h
MARDI :	9 h - 12h / 14h - 17h30
MERCREDI :	9h - 12h
JEUDI :	13h30 - 18h
VENDREDI :	9h - 12h / 14h à 17h
SAMEDI :	9h - 12h
☎	02 99 76 06 22
Mail :	accueil.mairie@chatillon-en-vendelais.fr

SEMAINE COMMERCIALE
Chez vos commerçants participants
Du lundi 11 au samedi 16 décembre 2023

Moment très attendu par les petits et les grands !!!!
Rendez-vous avec le Père Noël
Dimanche 17 décembre 2023
À partir de 10 h 30

Comme chaque année, nous rendrons visite à la Résidence du Plessis Inoguen, accompagné du Père Noël. Ensuite il défilera dans le bourg.
Pour finir à la salle annexe de la mairie
Tirage de la Loterie de Noël - Suivi d'un pot de l'amitié.
Venez nombreux !!!!



Pensez à noter et réserver le repas de la Saint Valentin
le samedi 17 février 2024
Inscriptions dès la première semaine de janvier
en vous adressant au 02 99 76 06 63

CINÉMA LE VENDELAIS



AFFICHES DE CINÉMA
vente annuelle au profit du Téléthon

Samedi 9 décembre
De 10h à 12h30 et de 14h à 16h
salle annexe de la mairie,
Châtillon en Vendelais

10€ Grande Affiche
5€ Petite Affiche

www.levendelaiscinema.fr

IntraMuros



Téléchargez cette application sur votre smartphone pour bénéficier de toutes les informations concernant votre commune : contact des associations, des professionnels de santé, des commerçants, des artisans et autres services.

À ce jour, 443 personnes ont effectué cette opération sur leur smartphone. Parlons-en autour de nous, l'objectif de 500 abonnés à cette application avant la fin d'année est réalisable. C'est totalement gratuit. Renseignez-vous.

MÉDIATHÈQUE

La médiathèque de Châtillon-en-Vendelais vous propose...

LE BRICO DU MERCREDI

Mercredi 29 novembre 2023 à 13h30

ATELIER BOULES DE NOËL

Gratuit
15 places
sur réservation
au 02 99 76 16 50
mediatheque@chatillon-en-vendelais.fr



Les animations à venir :

LE BRICO DU MERCREDI :

- Atelier « fabrication de boules de Noël en papier »
mercredi 29 novembre 2023 de 13h30 à 15h
- Atelier « fabrication nature »
mercredi 20 décembre 2023 de 13h30 à 15h

Séances gratuites, sur réservation (15 places)

La médiathèque de Châtillon-en-Vendelais vous propose...

LE BRICO DU MERCREDI

Mercredi 20 décembre 2023 à 13h30

ATELIER

Créations nature

Viens créer des personnages avec des objets trouvés dans la nature (pommes de pin, glands, brindilles...)

Gratuit
15 places
sur réservation

02 99 76 16 50
mediatheque@chatillon-en-vendelais.fr



SÉANCE DE BÉBÉS LECTEURS « P'TIT BOUT KI LIT »

- Lecture animée autour de Noël
Samedi 16 décembre 2023
de 10h à 10h30

Animation gratuite pour les 0-3 ans accompagnés de leurs proches,
sur réservation (8 places)

P'TIT BOUT KI LIT
à la médiathèque

Papa, maman, assistant(e)s maternel(le)s, papy, mamie, j'ai envie d'écouter des histoires et de chanter des chansons.

Samedi 16 décembre 2023 de 10h à 10h30

Animation gratuite sur inscription

02.99.76.16.50
mediatheque@chatillon-en-vendelais.fr



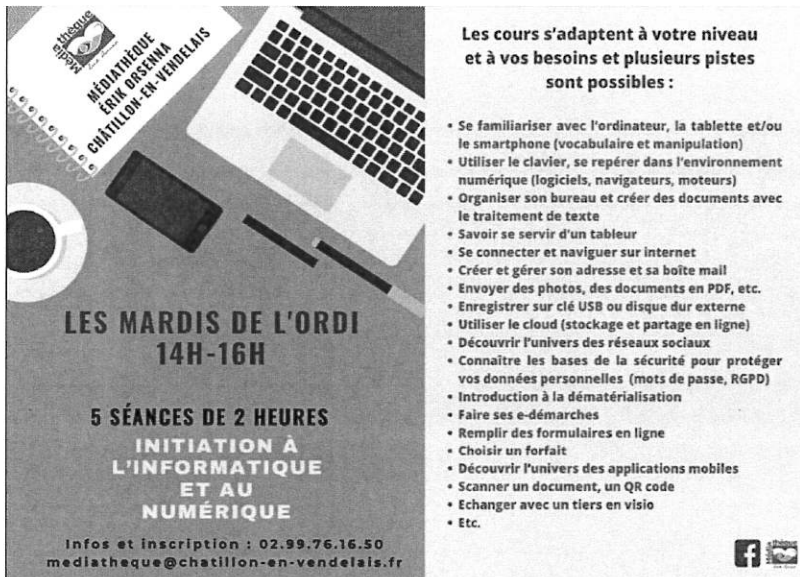
LES MARDIS DE L'ORDI
14H-16H

5 SÉANCES DE 2 HEURES
INITIATION À L'INFORMATIQUE ET AU NUMÉRIQUE

Infos et inscription : 02.99.76.16.50
mediatheque@chatillon-en-vendelais.fr

Les cours s'adaptent à votre niveau et à vos besoins et plusieurs pistes sont possibles :

- Se familiariser avec l'ordinateur, la tablette et/ou le smartphone (vocabulaire et manipulation)
- Utiliser le clavier, se repérer dans l'environnement numérique (logiciels, navigateurs, moteurs)
- Organiser son bureau et créer des documents avec le traitement de texte
- Savoir se servir d'un tableur
- Se connecter et naviguer sur internet
- Créer et gérer son adresse et sa boîte mail
- Envoyer des photos, des documents en PDF, etc.
- Enregistrer sur clé USB ou disque dur externe
- Utiliser le cloud (stockage et partage en ligne)
- Découvrir l'univers des réseaux sociaux
- Connaître les bases de la sécurité pour protéger vos données personnelles (mots de passe, RGPD)
- Introduction à la dématérialisation
- Faire ses e-démarches
- Remplir des formulaires en ligne
- Choisir un forfait
- Découvrir l'univers des applications mobiles
- Scanner un document, un QR code
- Echanger avec un tiers en visio
- Etc.



LES NUITS DE LA LECTURE

Vendredi 19 janvier de 20h30 à 21h30

Lectures sur le thème du corps

Amenez vos couvertures, venez en pyjama, laissez-vous conter des histoires en toute intimité.

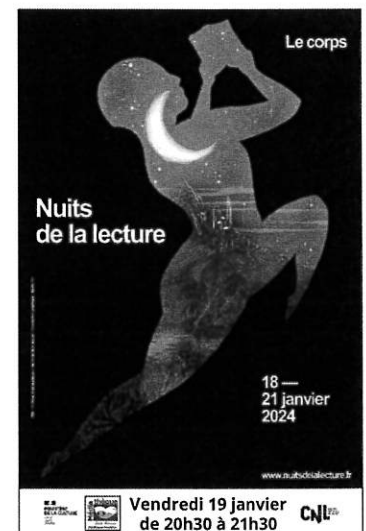
Animation gratuite ouverte à tous.

Le corps

Nuits de la lecture

18 —
21 janvier
2024

Vendredi 19 janvier de 20h30 à 21h30



FERMETURE POUR LES VACANCES DE FIN D'ANNÉE

Fermeture du 24 décembre 2023 au 1^{er} janvier 2024

Réouverture le 2 janvier

Toute l'équipe de la médiathèque vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année

OCTOBRE ROSE

Bilan financier pour l'opération Octobre Rose

Nous vous informons que la remise officielle des dons pour cette opération Octobre Rose, en présence des Vitrezelles, de Mme Danielle DESPLANQUE, administratrice de Ligue contre le cancer et de Vincent DOULAIN de l'association Cécile Étoile, aura lieu le :
Mercredi 13 décembre 2023 à 19h00
Salle annexe de la Mairie
Remise des chèques - Pot de l'amitié

MARCHÉ DE NOËL

Au camping « Les Rives du Lac » à Châtillon-en-Vendelais
Le dimanche 10 décembre 2023
De 10h à 18h

Stands gourmands et créatifs
Vin chaud, chichis, crêpes, galettes...

Visite du Père Noël avec photo, gratuit
Et d'autres surprises...

Avec la participation de nos commerçants, artisans et associations de Châtillon-en-Vendelais



NOUVEAU À CHÂTILLON-EN-VENDELAIS



Vous pouvez découvrir mon univers « O petit marché du coin », où j'y dépose des compositions de fleurs séchées.

Élodie Omrane

*Fleuriste free-lance événementiel
Et en Atelier*

omrane.elodie@gmail.com
0770400960



Procès-verbal du Conseil Municipal du JEUDI 7 SEPTEMBRE 2023

Le jeudi 7 septembre 2023 à 20h30

Après l'appel des membres du conseil municipal (présents, excusés, pouvoirs) et la constatation du quorum :

Étaient présents (14) : Jean-Luc DUVEL, Gérard BEAUGENDRE, Christine FERARD, Marie-Paule GILLOUARD, Bernard JACQUES, Aurélie LEGROS, André LUCAS, Suzanne DOURDAIN MOREL, Arnaud VOISINNE, Fabienne GUILLOIS, Claudie BENARD, Yohann CHANTREL, Pierre-Henri GASDON, Nicolas BOULÉ.

Étaient excusés (4) dont (4) pouvoirs :

Jean-Yves GARDAN a donné pouvoir à Gérard BEAUGENDRE

Miguel LOYARTE a donné pouvoir à Christine FÉRARD

Michèle PAQUET a donné pouvoir à Jean-Luc DUVEL

Maud PERREUL a donné pouvoir à Fabienne GUILLOIS

Était absent : Pierre MATHIEU

Secrétaire de séance : Christine Férard a été désignée secrétaire de séance.

1-MARCHES PUBLICS :

DCM2023.08.71 Approbation de l'esquisse dans le cadre du projet de réhabilitation de la salle du complexe du lac.

Monsieur le Maire rappelle que la commune envisage de rénover la salle du complexe du Lac construite en 1989 et souhaite améliorer sa performance énergétique au regard des objectifs du décret tertiaire de juillet 2019. À cette fin, le maître d'Ouvrage a mandaté Thalem Ingénierie pour la réalisation d'un audit énergétique et d'une étude de faisabilité énergétique du bâtiment afin de définir un programme d'amélioration et d'investissement.

En outre, par délibération n° DCM2023-05-45 du 4 mai 2023, le cabinet d'architectes CLARC de Betton a été retenu pour réaliser la mission de maîtrise d'œuvre.

Monsieur le Maire, rend compte de l'esquisse que l'architecte a présentée en commission « bâtiments » réunie le 31 août dernier. Cette phase permet une première visualisation du projet.

Un approche financière fait apparaître un montant global des travaux HT de 864 000 € auxquels peuvent s'ajouter 23 000 € HT pour l'option « couverture zinc en remplacement de la couverture ardoises ».

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

VALIDE la phase esquisse du projet de réhabilitation de la salle du complexe permettant ainsi à l'architecte de poursuivre sa mission en phase avant-projet sommaire.

DCM2023.08.72 Avenant n°1 lot 3 « Menuiseries intérieures » dans le cadre des travaux de rénovation thermique du restaurant scolaire.

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°2022.04.43 du 06.04.2023 portant attribution des lots 1, 2, 3, 4 et 5 du marché et notamment le lot 3 Menuiseries intérieures à l'entreprise SARL MENUISERIES GUILLOIS, La Verderie, 35210 CHATILLON-EN-VENDELAIS en vue de réaliser le lot Menuiseries intérieures dans le cadre de l'opération de rénovation thermique du restaurant scolaire pour un montant de 7 791.35 € HT soit 9 349.62 TTC.

Considérant la nécessité de réaliser des prestations en moins-values :

-(1) démolition des cloisons et évacuations pour -750.00€ HT

- (5) cloison BA13 marine + raillage + jointoiement pour - 552.00€ HT
- (6) doublage BA13 + raillage + jointoiement pour - 562.00€ HT
- (11) raccords plâtre pour - 300.00€ HT

Considérant que l'ensemble des travaux en moins-values représente une diminution du coût des travaux qui s'élève à la somme de deux mille cent soixante-quatre euros (2164.00 €HT)

Il y a lieu de passer un avenant qui porte le montant du marché à 7 791.35 € HT à 5 627.35 € HT soit 6 752.82 € TTC.

Après délibération, le conseil municipal,
Mme Guillois ne participe pas au vote.
(Vote 17 pour)

APPROUVE l'avenant n°1 au lot 3 Menuiseries intérieures à l'entreprise SARL MENUISERIES GUILLOIS représentant une diminution du coût des travaux qui s'élève à la somme de 2164.00 €HT portant ainsi le montant du marché à 7 791.35 € HT à 5 627.35 € HT soit 6 752.82 € TTC.

DCM2023.08.73 Avenant n°2 lot 4 « Peinture » dans le cadre des travaux de rénovation thermique du restaurant scolaire.

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°2022.04.43 du 06.04.2023 portant attribution des lots 1, 2, 3, 4 et 5 du marché et notamment le lot 4 « Peinture » à l'entreprise SARL THEHARD, 9 Avenue d'Helmstedt, 35503 VITRE en vue de réaliser le lot Peinture dans le cadre de l'opération de rénovation thermique du restaurant scolaire pour un montant de 6 728.99 € HT soit 8 074.79 TTC.

Par décision du Maire n°2023/02 du 31/05/2023 un avenant n°1 a été passé au marché avec l'entreprise THEHARD, 9 Avenue d'Helmstedt 35503 VITRE en vue de réaliser des prestations en plus et moins-values mentionnées ci-dessous :

- peinture acrylique sur les murs pour -1 590.14 € HT
- fourniture et pose de toile de verre standard à peindre pour + 2 154.18 € HT

l'ensemble des travaux en moins-values et plus-values représente une augmentation du coût des 564.04 €HT dans le cadre des travaux rénovation thermique soit 676.85 €TTC,

L'avenant n°1 portait le montant du marché à 6 164.95 € HT à 6 728.99 € HT soit 8 074.79 € TTC.

Considérant la nécessité de réaliser une prestation en moins-values :

- Valorisation pour teinte pour -240.00 € HT
- Nettoyage avant OPR pour - 400.00 €HT
- Nettoyage final livraison pour -300.00 €HT

Considérant que l'ensemble des travaux en moins-values représente une diminution du coût des travaux qui s'élève à la somme de neuf cent quarante euros (940.00 €HT)

Considérant que l'ensemble des travaux en moins-values représente une diminution du coût des travaux qui s'élève à la somme de 940.00 €HT

APPROUVE l'avenant n°2 au lot 4 « Peinture » à l'entreprise SARL THEHARD, 9 Avenue d'Helmstedt 35503 VITRE, représentant une diminution du coût des travaux qui s'élève à la somme de 940.00 €HT portant ainsi le montant du marché à 6 728.99 € HT à 5 788.99 € HT soit 6 496.79 € TTC.

2-DOMAINE ET PATRIMOINE

DCM2023.08.77 Convention d'animation sportive directe Basket

Bernard JACQUES, adjoint en charge des associations et des sports explique que la convention d'animation sportive a pour objet l'amélioration de la pratique sportive du Basket à Chatillon en Vendelais. Elle prend effet au 31 août 2023 jusqu'au 30 juin 2024.

La convention organise les obligations et les responsabilités entre :

- Vitré Communauté qui fait intervenir un éducateur sportif
- Le club de Basket qui paie la prestation, assure la présence d'un cadre bénévole majeur et veille à ce que les pratiquants soient licenciés
- La commune qui met à disposition les installations et les équipements nécessaires et effectue les tests de contrôle.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité,

APPROUVE la convention d'animation sportive pour la pratique du basket pour l'année 2023/2024 et à autoriser le Maire à la signer.

DCM2023.08.78 Convention d'animation sportive directe Football

Bernard JACQUES explique que la convention d'animation sportive a pour objet l'amélioration de la pratique sportive du football à Chatillon en Vendelais. Elle prend effet au 31 août 2023 jusqu'au 30 juin 2024.

La convention organise les obligations et les responsabilités entre :

- Vitré Communauté qui fait intervenir un éducateur sportif
- Le club de football qui paie la prestation, assure la présence d'un cadre bénévole majeur et veille à ce que les pratiquants soient licenciés
- La commune qui met à disposition les installations et les équipements nécessaires et effectue les tests de contrôle.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité,

APPROUVE la convention d'animation sportive pour la pratique du football pour l'année 2023/2024 et à autoriser le Maire à la signer.

DCM2023.08.79 Approbation du projet d'échange avec le CCAS de Chatillon-en-Vendelais des bâtiments et terrain autour de l'espace jeune Vs le bâtiment de la Poste.

Monsieur le Maire et Marie-Paule GILLOUARD expliquent que la commune de Chatillon-en-Vendelais et le CCAS de Chatillon-en-Vendelais envisagent d'échanger les bâtiments et terrains suivants :

- bâtiment de la Poste, situé 12 rue de la gare, cadastre section G numéro 55
- bâtiment et terrain de l'espace jeune, 2 rue de la Gare, cadastre section G numéros 890 et 892

Ainsi, la commune pourra mener sa compétence jeunesse dans un bâtiment qui lui appartiendra, pourra réaliser des travaux de voirie sur le terrain. De son côté, le CCAS pourra réaliser une opération de réhabilitation du bâtiment avec la construction de 3 logements sociaux sous réserve que plusieurs conditions soient levées.

Les notaires ont fait estimé les bâtiments qui sont de valeur identique (110 000-120 000 euros) permettant ainsi un échange sans soul.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité,

APPROUVE la décision de céder au CCAS le bâtiment de la Poste section G numéro 55 et d'acquérir l'espace jeune le tout cadastré section G numéros 890 et 892

APPROUVE le projet d'échange sans soul avec le CCAS de Chatillon en Vendelais

CONFIE à Maître OUAIRY le soin de réaliser les actes notariés et de partager les frais de notaire à 50/50 avec le CCAS de Chatillon en Vendelais.

AUTORISE Mme Féraud Christine, adjointe au Maire à signer l'acte notarié.

3-URBANISME

DCM2023.08.80 Avis de la commune sur la révision du Programme Local de l'Habitat n°3 (2024-2029).

A partir du diagnostic, le PLH3 définit quatre orientations stratégiques :

Déclinées en 13 actions :

Orientation stratégique	N° de l'action	Action
1. Diversifier en différenciant selon les enjeux locaux	1	Organiser et développer une offre à destination des contrats courts
	2	Appuyer la production de logements locatifs sociaux
	3	Développer les différents produits d'accèsion sociale à la propriété
	4	Etoffer l'offre d'habitat accompagné à destination des populations aux besoins spécifiques
2. Accentuer la politique en faveur du parc ancien	5	Repérer et traiter les situations d'habitat indigne
	6	Accompagner la rénovation, l'amélioration du parc existant
3. Contribuer à la trajectoire ZAN	7	Mieux connaître les opérations réalisées sur un foncier vertueux et mieux les financer
	8	Territorialisation de la production de l'offre nouvelle : insuffler une trajectoire de baisse de la consommation et mettre en place un outil de suivi annualisé
	9	Favoriser et accompagner la réalisation d'études opérationnelles d'aménagement urbain (et notamment à l'échelle de l'ilot)
	10	Sensibiliser, informer, accompagner
4. Garantir une gouvernance et des moyens à la hauteur des enjeux	11	Renforcer les outils de pilotage et d'animation du PLH
	12	Observatoire de l'habitat et du foncier
	13	Poursuivre et renouveler la Délégation des aides à la pierre

Cet objectif correspond à une moyenne annuelle de l'ordre de 530 logements par an dont 22% en logements locatifs sociaux (publics et privés), territorialisés à la commune, et 28% d'accèsion aidée.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité,
EMET un avis favorable sur le projet de révision du PLH.

4-RESSOURCES HUMAINES

DCM2023.08.81 Approbation de la modification du règlement intérieur du personnel communal.

Christine FERARD, adjoint en charge des ressources humaines, rappelle que le règlement intérieur est une formalisation de l'ensemble des principales règles de fonctionnement.

Pour la commune, il a été mis en oeuvre le 1^{er} janvier 2020 et a été modifié le 15 septembre 2022.

La commission « ressources humaines » réunie le 6 juillet dernier propose de le modifier et/ou l'actualiser ces points :

- Temps de pause méridienne (article 9)
- Précision sur les heures complémentaires (article 12)
- Précisions sur les périodes de vacances estivales pour les agents périscolaires (article 17)
- Ajout d'un article (23) portant sur l'obligation de participer aux réunions de services
- Actualisation règlementaire du congé de paternité (article 25.4)
- Précision sur les aménagements du temps de travail en période de canicule
- Ajout d'annexes correspondant à des imprimés (de fiches mensuelles, de demandes de congés et d'absence, d'ouverture et d'alimentation du compte épargne temps, d'ordre de mission et attestation de permis de conduire)

Le comité social territorial a été saisi pour avis. Celui-ci a prononcé un avis favorable le 6 septembre.

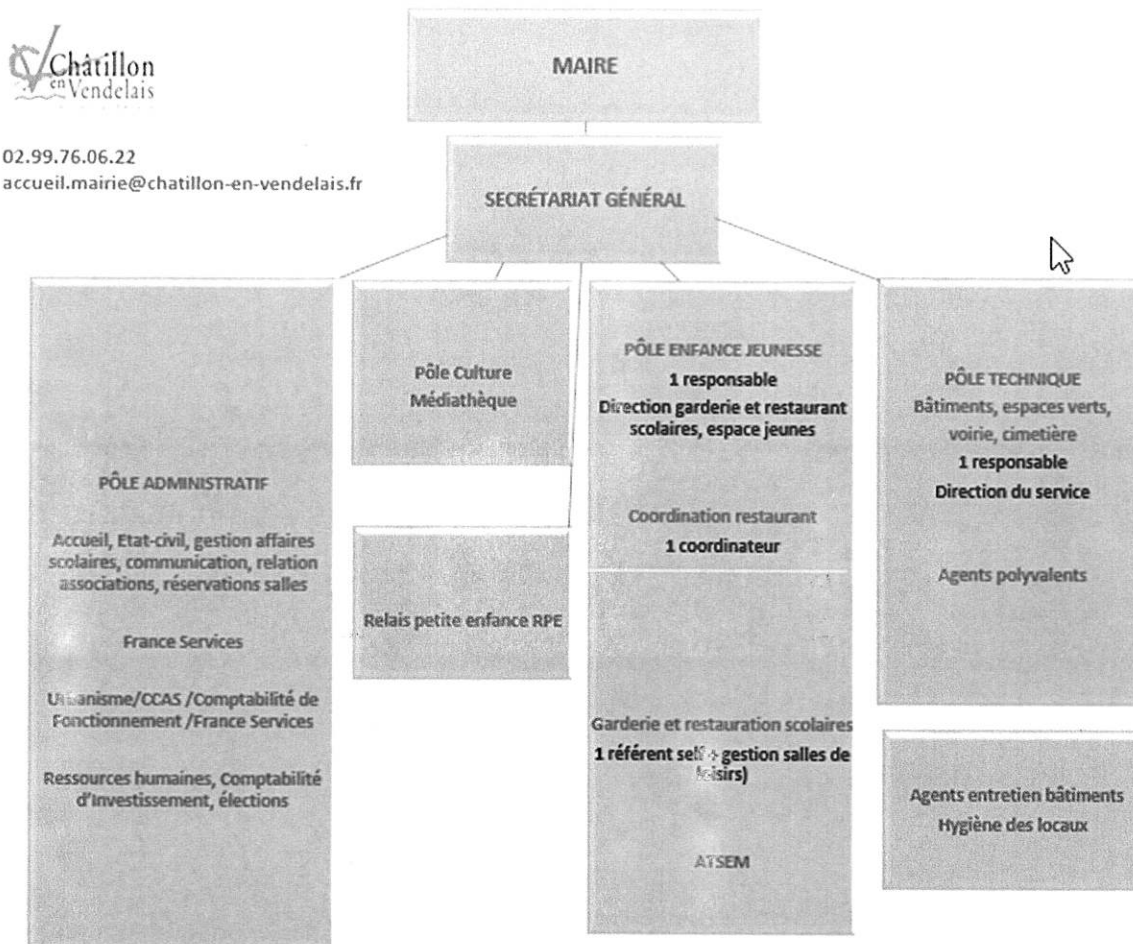
Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité,

APPROUVE la modification du règlement intérieur du personnel communal.

6-2 Présentation de l'organigramme de Chatillon-en-Vendelais

Christine FERARD, adjoint en charge des ressources humaines, rappelle qu'il revient au conseil municipal la compétence d'organiser les services communaux (création, modification ou encore suppression d'emploi). Pour autant, concernant l'organigramme, aucun fondement légal, réglementaire ou jurisprudentiel oblige à délibération du conseil municipal. Le principe de libre administration des collectivités territoriales consacré à l'article 72 de la Constitution s'applique.

La commission « ressources humaines » réunie le 6 juillet dernier a approuvé l'organigramme de la commune présenté ci-dessous :



Le comité social territorial a été saisi pour avis. Celui-ci s'est prononcé le mercredi 6 septembre.
Le Conseil Municipal prend acte de cet organigramme.

Procès-verbal du Conseil Municipal du JEUDI 5 OCTOBRE 2023

Le 5 octobre 2023 à 20h30

Étaient présents (13) : Jean-Luc DUVEL, Gérard BEAUGENDRE, Christine FERARD, Jean-Yves GARDAN, Marie-Paule GILLOUARD, Bernard JACQUES, Aurélie LEGROS, Suzanne DOURDAIN MOREL, Claudie BENARD, Yohann CHANTREL, Maud PERREUL, Pierre-Henri GASDON, Nicolas BOULÉ.

Étaient excusés (4) dont (4) pouvoirs :

Arnaud VOISINNE a donné pouvoir à Jean-Luc DUVEL

Fabienne GUILLOIS a donné pouvoir à Maud PERREUL

Miguel LOYARTE a donné pouvoir à Christine FÉRARD

Michèle PAQUET a donné pouvoir à Gérard BEAUGENDRE

Étaient absents (2) : André LUCAS et Pierre MATHIEU

Secrétaire de séance : Bernard JACQUES a été désigné secrétaire de séance.

1-MARCHES PUBLICS :

DCM2023.09.82 Approbation de la phase Avant-Projet Sommaire dans le cadre du projet de réhabilitation de la salle du complexe du lac.

Monsieur le Maire rappelle que la commune envisage de rénover la salle du complexe du Lac construite en 1989 et souhaite améliorer sa performance énergétique au regard des objectifs du décret tertiaire de juillet 2019.

Par délibération n° DCM2023-08-71 du 7 septembre 2023, la phase esquisse a été validée.

Monsieur le Maire rend compte de l'avant-projet sommaire que l'architecte a présenté en commission « bâtiments » réunie le 3 octobre dernier.

Le chiffrage de l'opération s'est affiné depuis la phase esquisse et s'élève à un montant global des travaux HT de 820 000 € hors options.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

VALIDE l'avant-projet sommaire du projet de réhabilitation de la salle du complexe permettant ainsi à l'architecte de poursuivre sa mission en phase avant-projet définitif.

Considérant la nécessité de réaliser des prestations en moins-values :

-(4) plinthes médium hydro à peindre -115.05€ HT

Il y a lieu de passer un avenant qui porte le montant du marché à 5 627.35 € HT à 5 512.30 € HT soit 6 614.76 € TTC.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

APPROUVE l'avenant n°2 au lot 3 Menuiseries intérieures à l'entreprise SARL MENUISERIES GUILLOIS représentant une diminution du coût des travaux qui s'élève à la somme de 115.00 €HT portant ainsi le montant du marché à 5 627.35 € HT à 5 512.30 € HT soit 6 614.76 € TTC.

2-FINANCES :

DCM2023.09.84 Aide régionale dans le cadre du dispositif « Bien vivre partout en Bretagne » pour le projet de réhabilitation de la salle du complexe du lac

Monsieur le Maire explique Vitré Communauté a conventionné avec la Région Bretagne dans le cadre du dispositif « Bien vivre partout en Bretagne ».

La Région peut apporter son soutien financier aux collectivités qui répondront à l'une des 3 thématiques suivantes :

- Accélérer les transitions et l'adaptation au changement climatique,
- Adapter l'offre de logement/habitat,
- Améliorer l'accès aux services de proximité

En complément de ces 3 axes, la Région peut accompagner des projets ayant une dimension de « rayonnement » (sport, culture et socio-culturel, tourisme, patrimoine...) sur l'ensemble du territoire.

Les communes dépendant de Vitré Communauté sont invitées à inscrire les projets qui seraient éligibles à ce dispositif.

Le projet de réhabilitation de la salle du complexe du lac de la commune de Chatillon-en-Vendelais serait susceptible d'être éligible.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

SOLLICITE l'aide régionale dans le cadre du dispositif « Bien vivre partout en Bretagne » dans le cadre du projet de réhabilitation de la salle du complexe du lac.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

3-DOMAINE ET PATRIMOINE

DCM2023.09.85 Convention de mise à disposition de locaux municipaux et mutualisation des espaces pour l'espace-jeu dédié à la petite enfance.

Monsieur le Maire informe qu'il existe une convention qui définit les conditions dans lesquelles la commune met à disposition des locaux lui appartenant pour la mise en place d'un espace jeu dédié à la petite enfance à l'association Relais Petite Enfance Arc-en-ciel (RPE)

La commune met gratuitement à la disposition de l'association un local de 130 m³ dans le bâtiment de l'ancienne bibliothèque située « ruelle de Besnard » à Châtillon-en-Vendelais.

Le RPE Arc-en-ciel utilise les locaux mis à sa disposition sous son entière responsabilité, exclusivement en vue de :

- L'organisation d'« Ateliers d'éveil » à destination des enfants de 3 mois à 3 ans accompagnés de leur adulte référent (assistante maternelle, aide à domicile),
- Le mardi en demie journée tous les 15 jours, hors vacances scolaires, de 8h30 à 12h selon un planning établi.

En outre, les locaux sont mutualisés avec deux autres associations « Chatillon Loisirs » et « Etang d'artiste » avec des espaces de stockage respectifs.

Cette convention doit être renouvelée (du 01/01/2022 au 31/12/2027) et sera reconduite tacitement dans le cadre du renouvellement du service.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

APPROUVER la convention de mise à disposition de locaux municipaux et mutualisation des espaces pour l'espace-jeu dédié à la petite enfance

AUTORISE le Maire à signer la dite convention.

4-URBANISME

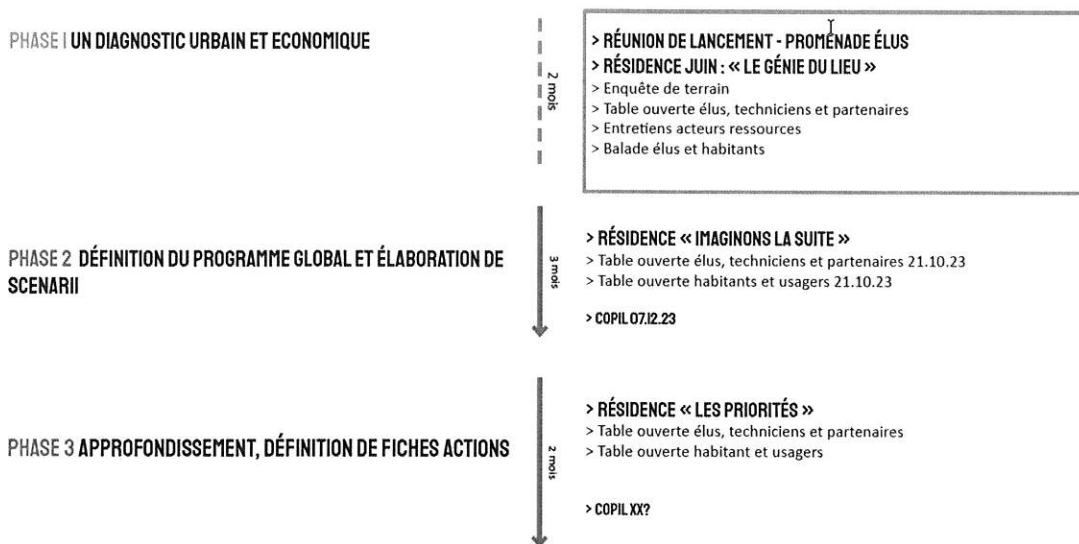
Etude centre-bourg : présentation synthèse du COPIL.

Monsieur le Maire rappelle l'étude globale de revitalisation du centre-bourg en cours. L'objet de l'étude est de pouvoir se projeter à 5, 10 et 15 ans sur l'aménagement du centre. L'ensemble des thématiques (habitat, mobilités, commerces, tourisme, espaces publics...) est questionné et développé pour établir un plan d'actions cohérent et correspondant au souhait de la commune. L'étude se découpe en 3 phases :

Pour mémoire, une balade exploratoire a eu lieu le 22 juin avec les élus dans un premier temps et avec les habitants dans un second temps. Une quarantaine d'habitants était au rdv et a arpenté les rues. Des carnets portant sur différents secteurs ont été remis aux habitants afin qu'ils puissent répondre à quelques questions portant sur leur perception, les usages actuels et à venir.

Le 29 septembre, au cours du premier comité de pilotage (composé d'élus) auquel assistent les représentants de l'Etat (DDTM), du Département et de l'EPF (établissement public foncier), le cabinet Ici Même a présenté un diagnostic.

OÙ EN SOMMES-NOUS ?



Il n'est pas prévu de vote pour cette question.

5-AIDE SOCIALE

DCM2023.09.86 Convention Territoriale Globale (CTG) engagée entre les communes de Vitré Communauté et la Caisse d'Allocations Familiales d'Ille-et-Vilaine.

Christine FERARD et Claudie BENARD, en charge de la jeunesse, rappellent que les Contrats enfance jeunesse sont remplacés à compter du 1^{er} janvier 2021 par les conventions territoriales globales (CTG). Il s'agit d'un nouveau cadre politique de référence entre la CAF, les communes et Vitré Communauté et est valable 4 ans. Elle s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires (élus, gestionnaires de services, acteurs locaux, habitants...) pour définir les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions concret et adapté :

Considérant que les 5 diagnostics ont été validés lors du comité de pilotage du 27 septembre 2023 ainsi que les axes prioritaires qui sont les suivants :

- 1) Partager une vision globale et transversale du territoire avec les différents acteurs ;
- 2/ Articuler les politiques familiales et sociales avec les besoins des habitants et les évolutions des territoires. Identifier les complémentarités entre les différentes offres existantes ;

- 3/ Optimiser les offres de service à destination des habitants et des familles. Dégager des moyens pour développer des actions innovantes et expérimentales sur le territoire ;

- 4/ Promouvoir collectivement les actions menées auprès des administrés.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les termes de la convention Territoriale Globale annexée à la présente délibération ;

- **NOMME** au sein du conseil municipal un ou deux représentants de la commune pour le comité de pilotage du bassin de vie : Christine Férard et Claudie Bénard ;

- **NOMME** au sein du conseil municipal un représentant pour le comité de pilotage intercommunal : Christine Férard (Claudie Bénard en tant que suppléante) ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer, avant la fin de l'année 2023, la convention Territoriale Globale avec la CAF d'Ille et Vilaine et tous les documents afférents à la CTG, pour une durée de 5 ans, à savoir du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2027.